

COMPTES RENDU & PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27	L'an deux mille dix, le lundi onze octobre , à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC , s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Michel ARSAC - Maire , à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi cinq octobre .
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 24	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 27	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3	

Présents : Michel ARSAC, **Maire**,

Sophie BERTHELOT, Patrice BOURNAT, Natercia BRANDAO, Jean CACHINERO, Béatrice CASTELLUCI, André CHANUDET, Nadège COSTA-GILLES, Christian DE REMACLE, Sylvie DELABY, Bernard GALVIN, Daniel JEAN, Marie-Noëlle LAMBINET, Michel LIMAGNE, Dominique LOUSTE, Jean-Luc MERCERON, Marie-Madeleine MÉRÈRE, Richard MERLÉ, Nadine PERONA, Matthieu PERONA, Séverine POISEAU, Gabriel PORTIER, Marie-Christine SANTIAGO, Bernard TURGON, **Conseillers municipaux**

Représentés et absents excusés: Agnès BRIOT représentée par Bernard GALVIN, Edith MICHAUD représentée par André CHANUDET, Alain PAULET représenté par Daniel JEAN

Secrétaire de séance : Natercia BRANDAO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2010 appelle des remarques de la part de l'assemblée : une erreur de copier-coller est corrigée à la question 9 « Modification du tableau des effectifs », l'ensemble des conseillers ayant adopté ce point à l'unanimité, les noms des conseillers apparaissant comme abstention sont supprimés. Le compte rendu du 12 juillet 2010 est ainsi adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Recours à l'article 2122-22 du C.G.C.T. du 5 juillet 2010 au 4 octobre 2010 : information

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT	SECTION	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT H.T.
4. Marchés*	Fonctionnement	06/07/2010	TREYVE Paysage	Entretien terrain d'honneur	6 660,00 €
		03/08/2010	Menuiseries Center	Baie vitrées Maternelles	4 364,94 €
		03/08/2010	VACHER	Achat remorque à feuilles	4 138,80 €
		29/09/2010	ABICOM Informatique	Achat de 6 PC	5 430,00 €
6. Contrats d'assurances	Fonctionnement	03/09/2010	SMACL	Indemnités sinistre Borne incendie Rue FOREST	2714,89 €
8. Concessions cimetières	Fonctionnement	05/08/2010	Chretien / Vergne	Concession 50 ans	650,00 €
	Fonctionnement	13/09/2010	Rodrigues / Coelho	Concession 30 ans	362,50 €
	Fonctionnement	21/09/2010	Othelot/Kunzindorff	Concession 50 ans	650,00 €
16. Actions en justice	Fonctionnement	03/09/2010	SMACL assurance	Recours DP NIGON Planète Scoot	/

*Marchés passés en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T., en dehors des marchés soumis à approbation du Conseil Municipal de part leur nature ou leur montant, depuis le 5 juillet 2010 et supérieurs à 4 000 € H.T.

Prochaine période à partir du 5 octobre 2010.

FINANCES

2. Décision modificative n° 3 – Budget Principal

- En augmentation de crédits dépenses : la restauration du Christ dérobé de l'Eglise Saint-Pierre, l'achat d'un véhicule pour la cantine, d'une auto-laveuse pour les écoles, de bureaux pour la mairie, le décompte définitif du PLU, la publicité pour le marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures & Réseaux, la réalisation d'un plan d'alignement rue des Pruniers ;

- En diminution de crédits dépenses : Sur la réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Pierre (pas de notification à ce jour), moins value sur les travaux de voirie prévus Chemin des Pêcheurs ;

- En augmentation de crédits recettes : Subvention de la DRAC et du CG63 sur la restauration du Christ.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 202-79-324 : Domaine de l'Abbaye		3 200 €		
D 2031-671-824 : PLU		1 000 €		
D 2033-90-820 : Voirie 2010		800 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 000 €		
D 21561-58-251 : Groupe scolaire		4 500 €		
D 2183-761.020 : Matériel administratif		3 000 €		
D 2188-58-211 : Groupe scolaire		1 500 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 000 €		
D 2313-87-324 : Toiture Eglise Saint-Pierre	14 500 €			
D 2315-88-824 : PVR Chemin des Pêcheurs	13 500 €			
D 2315-90-822 : Voirie 2010		12 750 €		
D 2315-91-822 : PVR 2 – Rue des Pruniers		750 €		
D 2316-324 : Restauration Œuvre d'art		1 000 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	28 000 €	14 500 €		
R 1321-324 : Etat & Etablissement Nationaux				500 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				500 €
TOTAL	28 000 €	28 500 €		500 €
TOTAL GENERAL		+ 500 €		+ 500 €

- **Il est proposé au Conseil** d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal telle que décrite ci-dessus.

POUR :	20	/
CONTRE :	7	S.BERTHELOT, J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, E.MICHAUD, M.PERONA.
ABSTENTIONS :	0	/

3. Décision modificative n° 2 – Budget Assainissement

- En augmentation de crédits dépenses : Des travaux supplémentaires sur l'assainissement Chemin des Pêcheurs, la révision des prix prévue au marché à bons de commande « Travaux »

- En diminution de crédits dépenses : Sur les opérations non affectées

- En augmentation et diminution de crédits recettes : Ventilation de la TVA récupérable sur travaux supplémentaires.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315: Installation, matériel et outils techniques	4 500 €			
D 2315-47 : PVR chemin des Pêcheurs AFU		2 500 €		
D 2315-49 : Travaux 2010		2 000 €		
TOTAL D 23: Immobilisations en cours	4 500 €	4 500 €		
R 2762 : Créances droit déduction TVA			738 €	
R 2762 – 74 : PVR chemin des Pêcheurs AFU				410 €
R 2762-49 : Travaux 2010				328 €
TOTAL R27: Autres Immobilisations financières			738 €	738 €
TOTAL	4 500 €	4 500 €	738 €	738 €
TOTAL GENERAL	0 €	0 €	0 €	0 €

- **Il est proposé au Conseil** d'approuver la décision modificative n° 2 du budget Assainissement telle que décrite ci-dessus.

POUR :	20	/
CONTRE :	7	S.BERTHELOT, J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, E.MICHAUD, M.PERONA.
ABSTENTIONS :	0	/

4. Décision modificative n° 3 – Budget Eau

- En augmentation de crédits *dépenses* : Des travaux supplémentaires sur l'eau Chemin des Pêcheurs, la révision des prix prévue au marché à bons de commande « Travaux »
- En diminution de crédits *dépenses* : Sur la ligne « travaux d'extensions »
- En augmentation et diminution de crédits *recettes* : Ventilation de la TVA récupérable sur travaux supplémentaires.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315-47 : PVR chemin des Pêcheurs AFU		7 000 €		
D 2315-49 : AEP 2010 renforcement		4 000 €		
D 2315-50 : Extension 2010	11 000 €			
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours	11 000 €	11 000 €		
R 2762-47: PVR chemin des Pêcheurs AFU				1 147 €
R 2762-49: AEP 2010 renforcement				655 €
R 2762-50: Extension 2010			1 802 €	
TOTAL R27: Autres Immobilisations financières			1 802 €	1 802 €
TOTAL	11 000 €	11 000 €	1 802 €	1 802 €
TOTAL GENERAL	0 €	0 €	0 €	0 €

- **Il est proposé au Conseil** d'approuver la décision modificative n° 3 du budget EAU telle que décrite ci-dessus.

POUR :	20	/
CONTRE :	7	S.BERTHELOT, J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, E.MICHAUD, M.PERONA.
ABSTENTIONS :	0	/

5. Création d'une régie de recettes « Restauration Animations & Festivités »

A l'occasion de diverses festivités organisées par la Commune (spectacles, animations, fêtes), des pots peuvent être organisés pour vendre des boissons (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) ainsi que des pâtisseries et des confiseries. Les recettes correspondantes seront perçues via une régie de recettes «Restauration Animations et festivités ». Les tarifs proposés sont :

BOISSON	prix vente entier	prix vente détail
Café		1,00 €
Pâtisserie		1,50 €
Friandises, barres chocolatées		1,00 €
Gâteau en barre pré-tranché	3,00 €	
Champagne	23,00 €	3,50 €
Vin pétillant	12,00 €	2,00 €
Kir vin pétillant		2,00 €
Cidre	7,00 €	1,50 €
Blanc Gewurztraminer	12,00 €	2,00 €
Vin blanc	10,00 €	2,00 €
Kir vin blanc		2,00 €
Vin rouge		2,00 €
Bière	1,50 €	
SODAS ET EAUX GAZEUSES		
Coca-Cola	1,50 €	
Oasis	1,50 €	
Orangina	1,50 €	
Perrier	1,50 €	
Eau Volvic	1,00 €	

- Il est donc proposé au Conseil d'approuver ces tarifs et d'autoriser le Maire à signer les actes constitutifs de cette régie.

André CHANUDET demande si cette régie est rattachée au budget de la commune. Michel ARSAC confirme.

POUR :	20	/
CONTRE :	7	S.BERTHELOT, J.CACHINERO, B.CASTELLUCI, A.CHANUDET, D.LOUSTE, E.MICHAUD, M.PERONA.
ABSTENTIONS :	0	/

6. Participations des communes extérieures aux charges de fonctionnement des écoles de Mozac

Conformément aux dispositions des articles L.212.8 et R.212.21 à 23 du Code de l'Education, et 23 de la Loi du 22/07/1983, la commune calcule chaque année le coût de fonctionnement d'un enfant dans chacun de ses établissements scolaires. Pour l'année 2009/2010, les charges de fonctionnement sont évaluées à :

- 1 636 € pour un enfant en maternelle
- 574 € pour un enfant en élémentaire

- Il est donc proposé au Conseil d'établir le montant de participations communales à :

-	2210 € pour la commune de MALAUZAT	1 maternelle	1 élémentaire
-	1722 € pour la commune de RIOM	0 maternelle	3 élémentaires
-	574 € pour la commune de MARSAT	0 maternelle	1 élémentaire
-	574 € pour la commune de CHAVAROUX	0 maternelle	1 élémentaire
-	1636 € pour la commune de CHATEL – GUYON	1 maternelle	0 élémentaire
-	574 € pour la commune de VOLVIC	0 maternelle	1 élémentaire
-	1636 € pour la commune d'ARTONNE	1 maternelle	0 élémentaire

Et d'autoriser le Maire à procéder au recouvrement de ces sommes par la signature d'une convention avec les communes concernées.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

ORGANISMES EXTERIEURS

7. SBA : Rapport annuel 2009

Le rapport d'activité 2009 du SBA est disponible au format PDF à l'adresse suivante : <http://www.sba63.fr/IMG/pdf/rapport2009.pdf>. Il est présenté en séance par Michel LIMAGNE.

8. Riom CO : compte rendu N°23

Le 23^{ème} compte-rendu de l'activité de Riom Communauté est présenté en séance par Michel ARSAC.

9. SIEG : Convention de travaux pour l'enfouissement des réseaux France Télécom Chemin des Pêcheurs

Un avant-projet de travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom au « Chemin des Pêcheurs » a été réalisé par le SIEG, auquel la commune est adhérente. En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, le Conseil Général et France Télécom, il est proposé au Conseil d'approuver les dispositions suivantes pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux du Chemin des Pêcheurs:

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom pour un montant estimé de **2 540,30 € TTC** ;
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG ;
- L'étude, la fourniture, et la pose de matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de **4 425,20 € TTC**, à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services de France Télécom ;

- France Télécom réalise et prend à sa charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage et la dépose de ses appuis ;
- Le Conseil Général subventionnera 30 % du montant TTC restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques soit :
 $(2\,540,30 + 4\,425,20) \times 30\% = \mathbf{2\,089,65\ €}$.
- Il est donc proposé au Conseil d'approuver les dispositions décrites ci-dessus pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom au « Chemin des Pêcheurs ».

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

10. SIEG : demande de subventions pour les illuminations de Noël

Le SIEG participe sur les investissements des illuminations de Noël. Cette année, un effort particulier sera porté sur le rond-point de l'Europe.

- Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention relative aux illuminations de Noël avec le SIEG et d'en accepter les termes suivants :
 - ✓ Montant total des dépenses : **4 200 € H.T.**
 - ✓ Financement du SIEG à 50 % sous forme de fonds de concours : **2 100 €**
 - ✓ Reste à charge pour la commune 50 % : **2 100 €**
 - ✓ Ce montant sera versé par la commune sous forme de fonds de concours au SIEG.
 - ✓ Le SIEG récupère la TVA via le Fonds de Compensation pour la TVA.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

11. DRAC et Conseil Général : demande de subventions pour la restauration du Christ dérobé

La DRAC Auvergne et le Conseil Général financent la restauration des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques. Un devis de 962 € a été établi par Laurent MIALLIER, artisan installé à RANDAN, pour la restauration du Christ de l'Eglise Saint-Pierre dérobé en 2008. Le plan de financement envisagé est le suivant :

Coût de la restauration :	100 %	962 €
Subvention DRAC :	50 %	481 €
Subvention Conseil Général :	28 %	269 €
Subvention Conseil Régional :	0 %	0 € (intervient à 10 % sur opération > 5 000 €)
Part restante pour la Commune :	22 %	212 €

- Il est donc proposé au Conseil d'approuver la restauration du Christ de l'Abbaye et son plan de financement, de solliciter les aides décrites ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

André CHANUDET demande s'il est envisagé de faire restaurer les deux tableaux situés au cœur de l'Abbaye. Michel ARSAC précise que la DRAC a été sollicitée pour faire inscrire un des deux tableaux en 2011 en vue de sa restauration.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

12. Conseil Général : demande de subventions pour l'implantation d'abris bus

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme finance les constructions d'abris bus pour les transports en commun via la répartition du produit des amendes de police. Il est prévu d'installer 2 abris bus sur la commune, rue de l'Hôtel de Ville. Un devis de 8 671,90 € H.T. a été établi par l'entreprise « MIC Signaloc ». Le plan de financement envisagé est le suivant :

Coût de l'installation :	100 %	8 671.90 €
Subvention Riom CO :	50 %	4 336 €
Part restante sur totalité pour la Commune :	50 %	4 336 €
Subvention Conseil Général sur part communale :	30 %	1 300 €
Part restante pour la Commune :	70 %	3 036 €

- Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'installation de 2 abris bus, son plan de financement, de solliciter les aides décrites ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**André CHANUDET demande à ce que soit déplacé l'abri bus situé à l'angle de la rue Saint - Martin et de la rue Blaise PASCAL pour permettre aux collégiens de s'abriter.
Michel ARSAC demande à la Commission *Urbanisme* d'étudier ce déplacement.**

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

13. Conseil Général : programmation Fonds d'Intervention Communal 2011

Le Conseil Général a voté en juin 2009 la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides aux communes. Il s'agit du Fonds d'Intervention Communal (FIC). Le taux d'intervention pour la commune de Mozac est de 20 % du montant H.T. des dépenses éligibles. Le montant de la subvention au titre du FIC 2010 pour la Maison des Associations est de 118 768 €. Il convient donc de solliciter de nouveau le Conseil Général pour les projets suivants, au titre de l'année 2011.

- Réfection des réseaux d'eaux pluviales rue du Couvent : montant estimé 50 000 € H.T.
- Réfection des réseaux d'eaux pluviales rue du 4 septembre : montant estimé 50 000 € H.T.

Soit une subvention possible de 20 000 €.

- Il est donc proposé au Conseil de solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention dans le cadre de la programmation FIC 2011 pour les travaux décrits ci-dessus.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

14. EPF-Smaf : demande d'adhésions nouvelles

- Il est proposé au Conseil d'approuver les demandes d'adhésion suivantes :
 - Les communes de Monetais sur Allier (03) et Saint-Gervais sous Meymont (63) ;
 - Le Syndicat d'Etudes et d'Aménagements Touristiques des communautés de communes de Mur es Allier et Gergovie Val d'Allier ;
 - Le SICTOM de Pontaugur-Pontgibaud.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

15. CDG 63 : Refonte des conventions de médecine professionnelle et d'hygiène & sécurité

Le Centre de Gestion souhaite regrouper l'ensemble des prestations qu'il propose aux collectivités dans une convention unique.

- Aujourd'hui, le CDG 63 met à disposition des communes :
 - Un service de médecine professionnelle (visites annuelles de médecine du travail, visites complémentaires), avec cotisation annuelle obligatoire de 0,8% de la masse salariale brute ;
 - Un service de prévention hygiène & sécurité au travail, avec cotisation additionnelle de 0,05 % de la masse salariale brute.
- Le Centre de Gestion propose, à compter du 1^{er} janvier 2011, d'établir une convention unique selon les termes suivants :
 - Un volet médical : service de médecine professionnelle sur des termes identiques ;
 - Un volet prévention : service de prévention hygiène & sécurité au travail, **auquel s'ajoute** un service d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi ; ce nouveau service permettra aux communes de solliciter l'intervention d'un psychologue du travail si besoin. La cotisation additionnelle serait alors de 0,1% de la masse salariale brut, au lieu de 0,05 %, soit une augmentation estimée à 350 €/an pour MOZAC.
- Il est proposé au Conseil d'approuver la signature de cette nouvelle convention selon les termes décrits ci-dessus.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

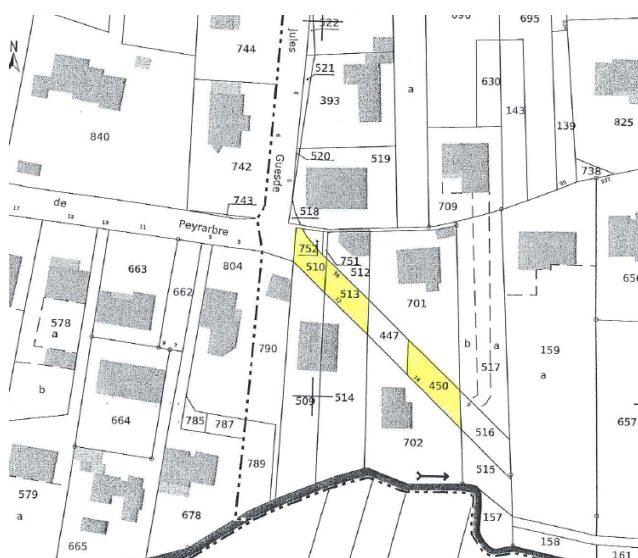
16. Permis de construire du préau

En application des dispositions de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et de régir les travaux communaux. Pour poursuivre la mise en œuvre du projet de préau dans la cour de l'école, il est nécessaire de déposer un permis de construire sur le projet. Le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation suite à un oubli.

- Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire relatif à la création d'un préau dans la cour de l'école.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

17. Cession des parcelles AN 450, 510 & 513 – Rue Jules GUESDES



Certaines parcelles ne sont pas encore intégrées au domaine public communal,

- Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la cession, à titre gratuit, des parcelles AN 450, 510 & 513, situées rue Jules GUESDE au profit de la commune de MOZAC. Ces parcelles seront ensuite classées dans le domaine public communal.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

18. Rétrocession des voiries & réseaux du CARMEL



Suite aux réceptions de travaux qui se sont déroulées les :

- 13 mars 2009
- 24 août 2009
- 15 octobre 2009
- 30 novembre 2009
- 5 octobre 2010

- Il est proposé au Conseil d'approuver la rétrocession des voiries et des réseaux du Carmel telle que schématisée ci-contre, étant précisé qu'une partie de la voirie située au sud du lotissement a été retirée par rapport au plan de la note de synthèse.

Environ 5 450 m² de voiries dont 902 m² pour le bassin d'orage.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

MARCHES PUBLICS

19. Marché de services : maîtrise d'œuvre infrastructures & réseaux – Création d'une CAO ad hoc

Les marchés passés en procédure adaptée sont attribués par le Conseil Municipal et non par la Commission d'Appel d'Offres. Pour permettre une analyse efficace des offres du marché de maîtrise d'œuvre infrastructures & réseaux,

- Il est proposé au Conseil la création d'une Commission *ad hoc* qui aura en charge l'ouverture des plis et l'analyse des offres, et qui proposera au Maire de retenir les candidats qui auront présenté les offres jugées économiquement les plus avantageuses. Il est proposé au Conseil de solliciter l'actuelle C.A.O. pour ce marché, les membres titulaires sont : Michel ARSAC, Daniel JEAN, Alain PAULET, Michel LIMAGNE, Patrice BOURNAT et André CHANUDET.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	0	

Questions et informations diverses

- Michel LIMAGNE fait une présentation de la refonte du réseau et du parc informatique de la Mairie réalisée pendant le mois de septembre 2010. Il présente l'unification des réseaux Internet et interne (serveurs de données), l'acquisition de nouveaux postes et les futurs projets.
- Michel ARSAC aborde ensuite deux points que le groupe d'opposition lui avait demandé d'inscrire à l'ordre du jour.

1) Concernant l'espace réservé au groupe d'opposition dans les parutions municipales : le Maire précise qu'il est d'accord pour faire paraître dans le prochain 4 pages, une colonne, égale à celle de son édito, réservée au groupe d'opposition.

2) Concernant le dossier « Planète Scoot » : le Maire donne lecture du courrier qu'il a rédigé en date du 5 octobre 2010 à l'attention des riverains de la rue Louis ARAGON retraçant l'historique de ce dossier. Il précise qu'une réunion s'est tenue en mairie avec les riverains, le 29 septembre 2010, pour répondre à leurs questions.

André CHANUDET s'interroge sur la portée du règlement du PLU et du travail effectué par la Commission Urbanisme pour le rédiger ; il cite le règlement du PLU, applicable à ce dossier, qui stipule que sont autorisées « *les constructions à usage artisanal sous condition qu'elles ne créent pas de nuisances ou troubles de voisinage du fait de leur construction ou de leur exploitation*, ».

Michel ARSAC précise que le règlement du PLU peut être interprétatif, notamment sur le niveau de gêne occasionné, et qu'il reviendra au Tribunal Administratif, saisi par les riverains, de juger de l'opportunité de l'implantation de Planète Scoot sur ce secteur. Il ajoute que la déclaration préalable ne peut pas être retirée et qu'il est nécessaire d'attendre le jugement du TA.

Il donne ensuite la parole au public. Deux riverains de la rue Louis ARAGON expriment leur mécontentement quant à l'implantation de Planète Scoot au droit de la rue Louis ARAGON. Ils font également part des tensions commençant à apparaître entre le magasin et les riverains.

Le Maire clôt la séance à 22h00.

Fait à MOZAC, le 15 octobre 2010,
Le Maire,

Michel ARSAC

Pour affichage le 19 octobre 2010